



Annnonce importante pour le soutien aux municipalités dans le contexte de la COVID-19

LA FQM EST HEUREUSE DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE ET SE RÉJOUIT DE LA RÉSERVE POUR LES MUNICIPALITÉS DES RÉGIONS POUR COUVRIR LES COÛTS DE LA DEUXIÈME VAGUE

Aujourd'hui, le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers, a participé à une importante conférence de presse du gouvernement pour annoncer un montant de 2,3 G\$ en aide financière aux municipalités et aux organismes de transport collectif pour les frais reliés à la pandémie de COVID-19.

Les modalités de cette aide ont été annoncées conjointement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), M^{me} Andrée Laforest, le ministre des Transports, M. François Bonnardel ainsi que le ministre des Finances, M. Éric Girard. Cette enveloppe de 2,3 G\$ est financée à parts égales par les gouvernements du Québec et du Canada en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire.

Cette aide répond à la demande faite dès le printemps dernier par la FQM aux gouvernements afin de nous aider à payer les coûts de la pandémie.

Nos principes étaient clairs dans ce dossier :

1. La responsabilité de la gestion financière des impacts de la COVID-19 ne relève pas des municipalités et celle-ci doit être prise en charge par les gouvernements du Québec et du Canada;
2. La structure du financement des municipalités ne peut permettre la prise en charge de ces coûts;
3. Seuls les coûts reliés à la pandémie doivent être compensés;
4. Dans ce contexte, le recours au déficit pour les municipalités n'est pas justifié.

La FQM tient à souligner le travail effectué par ses partenaires, en particulier le MAMH, dans ce dossier. En effet, dès le printemps, tous se sont mis au travail pour estimer les coûts de la COVID-19. À la FQM, nous avons procédé à une enquête auprès de nos membres pour en évaluer les impacts financiers, notamment en matière de droits et mutation, loisirs et culture, mesures sanitaires, gestion des matières résiduelles, équipement informatique, aide aux personnes et aux entreprises, camps de jour, perte de revenus au niveau des permis, amendes et pénalités, etc.

L'évaluation des coûts pour les organismes de transport en commun fut l'objet d'une démarche séparée sous le leadership du ministère des Transports.

Voici un résumé de la répartition de l'**aide financière totalisant 2,3 G\$**.

Une **première enveloppe** pour les municipalités d'une somme de 800 M\$ sera réservée pour compenser les coûts des municipalités pour les années 2020 et 2021. Le montant réservé pour votre municipalité vous sera communiqué prochainement par le MAMH.

La répartition du 800 M\$ s'effectuera selon la répartition suivante :

- 400 M\$ sont répartis per capita;
- 400 M\$ sont répartis selon les coûts estimés. La formule utilisée pour estimer ces coûts a été conçue par le MAMH à partir des travaux et évaluations de ses services et ceux de ses partenaires.

La **seconde enveloppe** de l'annonce d'aujourd'hui vient en aide aux organismes de transport en commun. En plus des 400 M\$ annoncés en juin, le gouvernement en ajoute 800 M\$ aujourd'hui.

D'un montant de 300 M\$, une **troisième enveloppe** a été prévue pour répondre à d'éventuels besoins qui pourraient découler d'une deuxième vague. Une partie significative de ce montant sera réservée pour les municipalités des régions qui, nous le constatons présentement, risquent d'être frappées plus durement par une deuxième vague.

Vous pouvez consulter le communiqué diffusé par la FQM [ICI](#) et celui du gouvernement [ICI](#).